31e ANNÉE. — N° 138 | 5 CENTIMES LE NUMÉRO | SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1891

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *au tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors le 12 Décembre

LA TRIPLE ALLIANCE
ÉCONOMIQUE

Un des grands évènements de l'histoire économique de notre temps vient de se produire. Le Reichstag de Berlin a été saisi, lundi, des projets de loi portant ratification des traités de commerce conclus par le gouvernement allemand avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie et la Belgique. Ces traités entreront en vigueur le 1er février prochain. Ils expireront le 31 décembre 1903 et pourront ensuite être dénoncés d'année en année. Ils sont accompagnés d'un exposé des motifs détaillé où sont indiquées les idées générales dont se sont inspirés les négociateurs. Leur but a été, dit le rédacteur de l'exposé, « d'accorder une protection publique au travail national, tout en tenant compte de la nécessité qui s'impose de conserver à l'industrie allemande ses débouchés à l'étranger. » Aucune considération politique n'est invoquée dans le document. Il ne contient aucune allusion à la triple alliance. Mais les arguments de cette nature n'ont pas besoin d'être formulés tout haut pour qu'on les comprenne.

Le texte des traités avec les tarifs et leurs annexes, ne remplit pas moins de 235 pages grand format. Il n'est pas inutile d'indiquer les principales dispositions des conventions conclues par l'Allemagne avec l'Autriche et l'Italie.

La concession essentielle consentie à l'Autriche, celle qui a excité les vives réclamations des agriculteurs allemands et notamment du journal inspiré par M. de Bismarck, c'est celle qui consiste à diminuer les droits sur le blé, le seigle et l'avoine. De son côté, l'Autriche accorde à l'Allemagne de nombreuses et importantes réductions sur les produits fabriqués, notamment sur les fers et les tissus. Ces diverses diminutions profitent aussi, de plein droit, aux autres Etats contractants, chacun des traités contenant la clause de la nation la plus favorisée.

Avec l'Italie, les discussions ont porté surtout sur les droits applicables aux vins, qui constituent le grand article d'exportation de l'Italie, et l'une des productions importantes de l'Allemagne.

Le gouvernement allemand espère par les nouvelles dispositions acclimater en Allemagne l'industrie du mélange des vins importés avec les vins du pays. L'exécution de ces dispositions sera suivie en France avec beaucoup d'attention, car, bien que l'Italie ne soit pas visée par l'article 11 du traité de Francfort et que les concessions stipulées entre elle et l'Allemagne ne soient pas applicables de plein droit à notre pays, nous pouvons en revendiquer le bénéfice, du moment où, comme c'est probable, elles seront étendues à l'Autriche ou à la Suisse, et il importe que l'Italie n'ait pas le privilège d'expédier en Allemagne, avec une réduction de 50 0/0 des droits, des vins qualifiés, vins de mélange et destinés en réalité à la consommation directe ou presque directe.

Ces principales dispositions doivent se compléter par des traités avec la Suisse, avec la Serbie, avec l'Espagne, d'autres pays d'Europe, voire même les Etats-Unis. Ainsi se forme autour de nous un système de conventions internationales, dont l'effet sera de nous laisser isolés et dont le principe est absolument contraire aux idées dont s'inspirent nos législateurs. J. QUERCYTAIN.

SÉNAT

Séance du 9 décembre

M. Dide, fait l'historique de l'affaire Gouthe-Soulard et de l'agitation épiscopale qui s'en est suivie. Il dit que les évêques n'ont gardé du Concordat que ce qui leur en a convenu et qu'ils l'ont interprété toujours dans un esprit de révolte contre le gouvernement de la France.

Il cite des extraits du catéchisme publié dans le diocèse de Mende, montrant quel esprit d'opposition au gouvernement de la République on cherche à inculquer aux enfants.

M. de Marcère, répondant, dit que l'émotion causée par les évêques est factice.

Ce n'est qu'une agitation artificielle qui n'a aucune prise sur le pays. D'après lui, les prélats ne sont pas soumis au ministre des cultes à ce titre.

Le Gouvernement a entre ses mains un pouvoir plus considérable dont il n'a pas usé et dont l'emploi aurait arrêté, dès le début, le commencement de révolte.

M. Goblet répond que la théorie de M. de Marcère est insoutenable.

Les évêques sont des fonctionnaires qui doivent avant tout obéissance au Gouvernement de la République représentée par le ministre des cultes.

En 1887, l'honorable sénateur s'opposa à la séparation des Eglises et de l'Etat parce qu'elle se présentait sous forme de suppression du budget des cultes, obligatoire tant que le Concordat n'est pas abrogé.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même, le Concordat n'est plus compatible avec la situation actuelle.

Il n'est pas possible de tolérer plus longtemps le mépris hautain que les évêques affichent pour les lois de la nation, il faut y remédier en abrogeant le Concordat.

L'Eglise ne peut avoir droit qu'à la protection de l'Etat seulement pour le libre-exercice de son culte, mais là doivent s'arrêter leurs relations.

M. Fallières, répondant à tous les orateurs, fait l'historique des incidents qui ont motivé cette agitation.

Il parle de l'organisation des pèlerinages, du scandale de Rome et de la pensée qu'il a eue quand il a rappelé aux évêques, qu'ils n'avaient pas le droit d'aller à Rome sans son autorisation, et aussi du conseil qu'il leur a donné de suspendre les pèlerinages.

M. Fallières prétend que nous marchons vers un apaisement désiré par tous.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat est une solution à laquelle on arrivera peut-être, mais la démocratie n'est pas prête pour cela. Ce serait une mesure imprudente, qui n'apaiserait pas les conflits.

Il faudra faire une loi sur la police des cultes. Si les retenues de traitement ne suffisent pas pour empêcher les évêques d'aller à Rome sans son autorisation, le Gouvernement cessera ses relations avec eux et au besoin il demandera à la Chambre de nouveaux moyens d'action.

La subordination temporelle des évêques au Gouvernement sera signée. Quant aux nouveaux catéchismes, on interdira aux prélats toute incursion politique.

En terminant, M. Fallières fait appel aux évêques, pour que le gouvernement ne soit pas obligé de prendre des mesures de rigueur.

M. Chesnelong fait remarquer que la séparation des églises et de l'Etat, est une thèse qui ne fut jamais discutée avant notre époque.

L'orateur a montré que la séparation n'était point possible sans des lois spéciales.

Parlant du Vatican, il a défendu éloquemment la papauté.

Il termine en disant au gouvernement d'exécuter loyalement le Concordat.

M. de Freycinet ramène le débat à une question de discipline et d'ordre intérieur.

Les évêques doivent être subordonnés à l'état temporel. Le président du conseil ajoute des menaces contre les évêques que M. Buffet qualifie de scandale.

M. Buffet défie le gouvernement de faire appliquer les lois organiques, qui d'ailleurs n'obligent par les évêques à obéir au ministre.

L'ordre du jour suivant, accepté par le gouvernement, est voté par 211 voix contre 57 :

« Le Sénat, considérant que les manifestations récentes d'une partie du clergé pourraient compromettre la paix sociale et constituent une violation flagrante des droits de l'Etat, confiant dans la vigilante fermeté du gouvernement, l'invite à user des pouvoirs dont il dispose ou qu'il croirait devoir demander au Parlement, pour imposer à tous le respect de la République et des lois qu'elle a établies, et passe à l'ordre du jour. »

INFORMATIONS

M. de Freycinet à l'Académie

Paris, 10 décembre.

La réception de M. de Freycinet à l'Académie avait attiré un public nombreux. Dès trois heures du matin, commissionnaires et valets de pied gardaient, devant les portes latérales, les places de leurs maîtres et réservaient leur rang.

A une heure dix minutes, le récipiendaire est introduit par ses parrains, MM. Joseph Bertrand et Mézières.

On remarque une assistance nombreuse et brillante : les membres du corps diplomatique, parmi lesquels M. de Morenhein, le général de Gallifet et le général Février, grand chancelier de la Légion d'honneur, les présidents du Sénat et de la Chambre, MM. Ribot, Bourgeois et Lozé. Parmi les dames, Mme Carnot, Mme et Mlle de Freycinet, Mme Floquet, Mme Barbey, Mme Magnin, Mme Gréard, etc.

Le discours du nouvel académicien a été salué, à plusieurs reprises, de vifs applaudissements. L'Académie a particulièrement souligné le passage où M. de Freycinet a fait allusion à « l'amitié d'Emile Augier avec un prince ami des lettres, dont l'Institut a éprouvé la munificence. »

M. le duc d'Aumale assistait à la séance, comme d'ailleurs un très grand nombre de ses confrères de l'Institut.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 10

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

IV

Le lendemain de l'incendie

— A quinzaine, si vous voulez. Mais je viens d'écrire à notre brave ami Remissy pour l'inviter à déjeuner demain. Il doit exécuter un « alleluia » qu'il a composé en mon honneur.

— Alors, invitez-moi avec lui, dit gaiement le docteur. Vous ne parlerez pas, et nous tâcherons, Remissy et moi, de vous amuser et de vous faire rire.

— Et le sauveur ? demanda Laura. S'il vient aujourd'hui, est-ce que je ne pourrai pas l'inviter pour demain ?

— Ceci, c'est un autre genre de distraction ! Mais je serai là, je vous surveillerai, car, en vérité, je commence à en être jaloux, de ce sauveur là.

Quelle idée.

— Vous avez beau dire, il est amoureux de vous, le Breton. Et un amoureux qui vous sauve la vie.

— Docteur, vous savez, n'est-ce pas, que je suis sincère.

— Ça, oui ! Vous êtes la femme la plus sincère que je connaisse. Je n'oserais dire : la seule, pour ne pas médire de ma meilleure clientèle.

— C'est si bon de n'avoir rien à feindre et rien à cacher ? — Eh bien, docteur, je vous affirme qu'en pensant à M. de Bizeux, je ne ressens pas le moindre trouble amoureux, pas l'ombre ! Mais qu'il soit ou non, lui amoureux de moi, j'avoue et je déclare que je n'ai jamais souhaité plus vivement faire de quelqu'un mon ami.

V

Perplexités

La Linda ne reçut dans la journée ni la visite ni la carte d'Antonin. Rien non plus le lendemain jusqu'à l'heure du déjeûner, que Remissy et Despujolle égayèrent de leur mieux, sans réussir toutefois à distraire la chanteuse d'une sorte de préoccupation.

— Toujours point de nouvelles du sauveur ! dit-elle au docteur quand il prit congé d'elle. Je me demande si ce ne serait pas à moi à faire prendre des siennes.

Qui nous assure qu'il n'est pas plus souffrant que moi et plus éprouvé par cette terrible traversée des flammes.

— Allons ! je vais être généreux, conclut Despujolles, j'irai savoir ce que devient votre héros; êtes-vous contente ? Où demeure-t-il déjà ? Son adresse n'est pas sur sa carte. Je crois que c'est dans le haut du boulevard Haussman, mais le numéro, je l'ignore. Je le ferai prendre chez un de mes clients qui est son cousin. Et vous saurez à quoi vous en tenir avant ce soir.

A six heures, Laura reçut ce billet du docteur :

« Je suis allé chez notre homme, il est dans le meilleur état au physique, le moral ne me regarde pas. »

Antonin, pourtant, selon sa promesse, était venu, dès le premier jour, prendre des nouvelles de la Linda. Seulement, il s'était contenté de les demander au concierge de la rue de Boulogne, sans dire ni laisser son nom.

Il en fut de même le lendemain et le surlendemain.

Le quatrième jour, les visiteurs étaient fort clairsemés, le concierge répondit aux questions d'Antonin :

— Madame va beaucoup mieux mais elle ne pourra encore recevoir que dans deux ou trois jours.

Et il ajouta, averti par Jacinta, d'après les instructions de sa maîtresse :

— Monsieur veut-il avoir la bonté de me dire son nom ?

Antonin, pris de court, répondit : M. de Bizeux.

— En ce cas, ajouta le concierge, Monsieur le vicomte peut monter; j'avais ordre, dès le premier jour, d'annoncer à Monsieur le vicomte que Madame le recevrait, lui, et lui seul.

Antonin, interdit, balbutia :

— Bien !... mais aujourd'hui, impossible... un rendez-vous pris... Déjà en retard... Transmettez à Madame mes remerciements et mes respects... Je reviendrai.

Et il était parti comme s'il se sauvait.

Quelques minutes après, Jacinta rapportait à sa maîtresse cette retraite en mauvais ordre.

« Voilà, se dit la Linda, une singulière indifférence ! »

C'était le contraire de l'indifférence qui était dans le cœur d'Antonin. Le jour comme la nuit, il ne pensait qu'à Laura. La revoir était son ardent, son unique désir; mais il le désirait trop; il le désirait tant qu'il en tremblait. Jamais baril de poudre n'eut aussi peur de l'étincelle.

Il ne reparut plus rue de Boulogne.

Quand la Linda mit Despujolles au courant de la situation :

— Oh ! oh ? fit le docteur, le cas est plus grave que je ne croyais. Comment cet intrépide devant le danger est-il à ce point poltron devant vous ! Je le comprends, du reste ; il sent que le danger est autrement redoutable. Le malheureux me semble pris d'une façon vraiment inquiétante.

— Allons donc, docteur, vous rêvez, dit la Linda qui avait exactement la même pensée. Mais avec ces façons-là, ajouta-t-elle, je ne vais donc pas le revoir ?

— Ce serait le plus sage pour vous et le plus charitable pour lui.

— Quelle erreur ! Même au cas où vous ne vous tromperiez pas, il faut bien que je le revoie pour que je puisse le guérir. Est-ce que vous soignez, vous, vos malades à distance.

Vous savez que je ne réussis pas mal dans ces cures.

(*A suivre.*)

L'amiral Gervais

Le cabinet du ministre de la marine a presque terminé l'étude que lui avait demandée le ministre au sujet de la création d'un état-major général permanent à la tête duquel sera placé l'amiral Gervais.

Le rapport au ministre qui servira de base au décret et à l'arrêté ministériel qui suivront le rapport adressé par M. Barbey au président de la République, s'inspire surtout des avantages qu'a retirés la guerre de cette création.

L'arrêté ministériel sera calqué en quelque sorte sur l'arrêté de la guerre relatif à la nomination de M. de Miribel. L'amiral Gervais sera appelé à Paris vers la fin du mois pour recevoir communication de l'arrêté organisant les détails du nouveau service qui va lui être confié.

Le legs de M. Génin

En 1888 mourait un enfant de Grenoble, M. Génin, qui, non content d'avoir éclairé ses concitoyens au gaz en gagnant des millions, a voulu les étonner par une libéralité de proportions inédites.

Cet excellent homme a, en effet, légué à chaque département de France une rente de mille francs, à distribuer dans des conditions assez compliquées.

Tous les maires doivent se réunir et désigner trois villes, ni trop grandes, ni trop petites, qui partageront le legs entre leurs Bureaux de bienfaisance.

L'Alsace-Lorraine n'a pas été oubliée, et dans le cas où elle refuserait l'argent français, la somme qui lui revient doit être versée entre les mains du Ministre de la Guerre pour acheter des fusils.

Impossible, comme on voit, d'imaginer une alternative plus patriotique.

Enfin, ce qui restera de la fortune du défunt après l'exécution des legs est attribué au département de l'Isère pour la fondation d'Asiles de vieillards.

Mais les héritiers de M. Génin, quoique jouissant d'une certaine aisance, ont trouvé ce legs un peu trop étendu, et ils ont attaqué devant le Tribunal de Lyon le testament, qui est déposé en l'étude de Me Trévoux, notaire.

Dès lors, le gouvernement a décidé d'attendre la décision judiciaire pour accorder ou refuser aux départements l'autorisation d'accepter la libéralité consentie en leur faveur.

Les obsèques de dom Pedro

Les obsèques de l'ex-empereur du Brésil ont eu lieu avec une grande solennité. Les honneurs militaires ont été rendus par 7 régiments d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie et deux batteries d'artillerie.

Le gouvernement était représenté.

Paris, 9 décembre.

Après le défilé des troupes à la gare d'Orléans, le comte et la comtesse d'Eu ont remercié le général Brugère. Ils l'ont également prié de transmettre leur remercîment au Président de la République. Avant de se retirer, M. Daubrée, de l'Institut, ami personnel de l'empereur, a embrassé la comtesse d'Eu dont la douleur était extrême.

Les évènements du Brésil

Rio-de-Janeiro, 10 décembre.

Un grand nombre de partisans de l'ancien régime se sont réunis aujourd'hui à Rio-de-Janeiro, et ont nommé une commission composée de MM. Tamandare, Sinimbu, Joao, Alfrédo Ludario, et du vicomte de Ouro Preto, laquelle a été chargée d'organiser une démonstration publique et solennelle, à l'occasion de la mort de dom Pedro. La ville a été gardée toute la journée par des agents de police armés. On n'a pu arriver à une solution de la situation actuelle.

Un conflit a eu lieu hier à Campos (état de Rio-de-Janeiro). Dix personnes seraient tuées et trente blessées.

Rio-Janeiro, 9 décembre

La situation devient critique dans l'Etat de Rio-Janeiro. Les mécontents s'arment. Le gouvernement Portella tient bon à Nictheroy, mais les révolutionnaires organisent un gouvernement provisoire à Parahyba, dont ils ont fait leur capitale. Ils organisent une armée pour attaquer Nictheroy. Le gouvernement central reste dans l'inaction.

Le crime du boulevard du Temple

Les recherches

Le cercle des recherches entreprises par la Sûreté est loin de se restreindre. Les agents ont une foule de pistes à vérifier : ils ont à retrouver d'abord plusieurs individus qui ont tenté des vols ou des assassinats en se présentant à domicile, serviette sous le bras, employant le procédé qui a réussi chez le père Olivier, à Neuilly, et qui a raté chez plusieurs personnes.

Outre qu'il faut vérifier des déclarations anciennes de gens qui ont vu dans la visite d'un individu porteur d'une serviette un attentat à leur vie ou à leurs économies, il faut encore tenir compte, dans la mesure du possible, de toutes les nouvelles déclarations de même genre qui, depuis le crime du boulevard du Temple affluent; car tous les habitants de Paris qui ces jours derniers ont vu, de près ou de loin, un homme ayant une serviette sous le bras, éprouvent le besoin de l'écrire ou à M. Goron ou au commissaire de police.

C'est ainsi que l'homme qui est allé chez M. Taquey, 8, place de la République, et que ce monsieur avait pris pour un criminel a été reconnu facilement pour être un agent de la brigade des recherches chargé d'aller prendre certains renseignements sur les syndicats professionnels.

L'agent auquel M. Boy, officier de paix du contrôle, avait recommandé de déguiser sa qualité, avait raconté son histoire du ministère du commerce et du ministère de la guerre pour laisser ignorer à M. Taquey qui il était. Il s'y est mal pris, voilà tout.

Le parquet reçoit, en outre, un nombre considérable de lettres anonymes dénonçant tel ou tel autre individu. Certaines de ces lettres sont accompagnées de photographies et de détails étendus sur les habitudes du dénoncé et sur l'endroit où l'on pourra le trouver.

Les recherches de M. Goron se portent principalement en ce moment sur l'entourage de la famille Dellard et aussi sur les complices de la bande de Neuilly qui sont encore en liberté.

Nous ajouterons même que c'est de ce côté que le chef de la sûreté a grand espoir d'aboutir.

Jeudi matin, à midi l'assassin présumé de Mme Dellard a été confronté, à l'hôpital Saint-Louis, avec Delphine Houbre.

En l'apercevant, Delphine se souleva sur son lit et déclara catégoriquement qu'il n'était pas l'assassin. Midy a été aussitôt remis en liberté.

On est actuellement sur une nouvelle piste.

Explosion de grisou

Breslau, 11 décembre.

Un terrible coup de grisou s'est produit aux mines de Waldenbourg. On a déjà remonté neuf morts. On croit qu'il reste encore 21 cadavres dans le puits.

Berlin, 11 décembre.

M. de Caprivi, dans son discours au Reichstag, sur le traité de commerce, dit, en ce qui concerne les vins, que les gouvernements confédérés ont l'intention de susciter une vive concurrence aux vins artificiels, aux eaux-de-vie et aux soi-disant vins de Bordeaux français et de coupage, en préparant en Allemagne un terrain neutre où les vins italiens pourront lutter avec les vins français.

Londres, 11 décembre.

Le bruit court, avec une certaine persistance, que, depuis quelque temps déjà, des négociations strictement secrètes se poursuivent entre Londres et Berlin pour la conclusion d'un traité de commerce. Le gouvernement anglais aurait l'intention, d'ailleurs, d'entamer des pourparlers, s'il ne l'a pas déjà fait, avec les puissances continentales, et d'entrer, autant que ses intérêts le permettraient, dans le zolwerein commercial.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

CHAMBRE DES NOTAIRES

Dans sa réunion de jeudi, la Chambre des notaires a reçu, avec félicitations, M. Durand, ancien clerc chez M. Lascazes, qui doit remplacer M. Meulet, à la résidence de St-Cernin.

RÉUNION PRIVÉE

On nous communique la lettre suivante adressée à un certain nombre de commerçants de Cahors :

« Monsieur,

» Vous êtes instamment prié de vouloir bien prêter le concours de votre présence à la réunion privée qui se tiendra ce soir, 12 du courant, à 8 h. en l'une des salles de l'hôtel-de-ville, réunion organisée par un groupe de commerçants et industriels, dans laquelle sera discutée la question de notre éclairage public et particulier.

» *Le Président*, » VERDIER. » — » *Le Secrétaire*, » BERGEROT. »

RÉUNION SYNDICALE

Les membres du syndicat des ouvriers menuisiers et ébénistes de Cahors, sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu demain dimanche, à deux heures de l'après-midi, dans une salle de l'hôtel-de-ville.

COURS DE GREFFAGE

MM. Calendrié et Maury ont commencé, jeudi soir, devant un certain nombre de viticulteurs, leur premier cours de greffage. Ces excellents praticiens ont exécuté avec une habileté de mains remarquables les différents genres de greffages connus ou modifiés par eux, tels que la greffe à l'anglaise, en fente, à la Cadillac, etc. Il serait à désirer que le public assistât plus nombreux à ces cours qui peuvent rendre de réels services.

BANQUE DE FRANCE

M. Delbecq, directeur de la Succursale de la Banque de France de Montauban, passe à la direction de la Succursale de Périgueux.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Un concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu les jeudi 3 et vendredi 4 Mars 1892, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ayant une taille de 1m 54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans et jusqu'à 28 ans les candidats qui justifient de trois années de participation, en qualité de receveur de Bureau de poste et télégraphe, et les anciens militaires comptant trois années au moins de présence sous les drapaux. Pour les candidats comptant moins de trois années de services dans l'administration ou dans l'armée, et plus de 25 ans d'âge, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats étrangers à l'administration devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 25 janvier 1892.

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

Des termes d'une circulaire ministérielle du 7 décembre 1891, il résulte :

1° Que les suppléments de traitement prévus aux articles 8 et 9 de la loi du 19 juillet 1889 peuvent être cumulés par le directeur d'une école élémentaire lorsqu'il est chargé de cours complémentaires; si c'est un maître de l'école, autre que le directeur, qui est chargé de ce cours, il a également droit à l'indemnité prévue à l'art. 9.

2° L'indemnité de direction prévue par l'art. 8 est due aux directeurs d'écoles primaires supérieures qui dirigent en même temps une école élémentaire, pourvu que cette école compte plus de deux classes.

3° Les suppléments de traitement ne doivent entrer que dans les traitements garantis qui dépassent 1,200 fr.

Les directeurs de trois écoles de notre département vont bénéficier de ces nouvelles dispositions : les directeurs des écoles primaires supérieures de Martel et de Saint-Céré, la directrice de l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

— Par son arrêté du 7 décembre 1891, M. l'inspecteur d'académie du Lot a délégué dans les fonctions de maîtresse des travaux de couture à l'école publique de Labastide-du-Haut-Mont, Mme Lestrade, née Rosalie Fraysse.

THÉATRE DE CAHORS

Nous apprenons avec plaisir que M. Carroul, directeur du théâtre de Montauban, viendra donner, prochainement, sur notre scène, une série de représentations d'Opéras.

Voila certes, de bonnes soirées en perspective, dont les amateurs de bonne musique, — et ils sont nombreux à Cahors, — ne manqueront pas de profiter.

Mardi, 22 décembre, *Si j'étais Roi*, opéra-comique en 3 actes.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 75

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

XX

LA STATUE DE STRASBOURG

— Pas du tout. Vous allez déguerpir.

— Ecoutez ! fit Jephke d'un ton résolu, si vous me chassez, je cours raconter au premier commissaire que je rencontrerai la part que vous avez prise à l'affaire. C'est vous qui m'avez enseigné, conseillé... Je voulais seulement voler... c'est vous qui m'avez poussé à tuer !... C'est la guillotine pour moi, mais ce sont les travaux forcés pour vous. Au contraire, si vous me gardez ici, le temps se passera, l'affaire sera classée, et nous pourrons filer sans être inquiétés.

Catherine fut bien obligée de convenir que le gredin la tenait à sa disposition. Elle lui fit donner, sous les combles, une soupente où elle lui mit une paillasse, et consentit à le nourrir jusqû'à nouvel ordre.

Elle travaillait maintenant dans sa fabrique de cartouches, et bien qu'elle gagnât, peu, elle était économe et arrivait à se suffire.

Jephke mangeait peu ou point. Il vivait d'absinthe et pourvu qu'elle lui en fournit suffisamment, il ne demandait pas autre chose. Il buvait continuellement et, chose surprenante, conservait sa raison intacte ; mais ce qui déclinait en lui c'était la vue.

L'alcool lui rongeait les yeux, il devenait aveugle.

Dans la nuit qui l'entourait, il finissait par se prendre au sérieux comme anarchiste et vomissait d'horribles menaces contre le société, disant qu'il savait où se procurer de la dynamite et que, le jour où il souffrirait trop, il ferait tout sauter, et lui avec.

A d'autres moment, son exaltation tombait, et il se retrouvait plat et lâche. Alors il s'attendrissait sur son malheureux sort et jurait à Catherine une reconnaissance et un dévouement éternels.

La Prussienne supporta d'abord avec dégoût cette honteuse promiscuité. Elle travaillait comme un cheval et employait le temps qui lui restait à se procurer des renseignements sur cette maudite Rosa.

Pendant qu'elle la croyait perdue, elle vécut soutenue par l'espoir et la vengeance, mais un jour arriva où elle apprit par les journaux l'opération à laquelle la jeune fille devait son salut.

Elle accabla Jephke d'injures, parla de le livrer et de se dénoncer avec lui, enragée de désespoir.

En même temps que la guérison de Rosa, éclata le retour de Michel.

La Prussienne crut qu'elle allait devenir folle de douleur. Elle se répandit en imprécations sauvages; et comme le Belge, revenant à sa marotte, parlait de tout faire sauter, elle fit chorus avec le Belge, poussant des cris de haine contre la société n'ayant plus à la bouche que les mots de destruction et d'anéantissement.

En attendant, sur le conseil du Belge, elle se mit, elle aussi, à boire pour oublier !... Elle trouva dans l'absinthe, l'avilissement mais non l'oubli. Ses facultés, jusqu'alors si nettes, commencèrent à baisser. Son intelligence faiblit, son ardeur au travail s'évanouit, il ne lui resta plus qu'un désir : boire ! qu'une idée : la vengeance.

Par moments, l'espionne se réveillait en elle, et alors c'était toujours rue Pergolèse qu'elle s'en allait, tâchant d'apprendre ce que devenaient Michel et Rosa.

Elle rentra un jour chez elle, ayant ruminé un projet, dont l'exposition seule frappa Jephke de stupeur. C'était quelque chose de terrible, de gigantesquement effroyable. Jamais elle n'avait eu une conception plus géniale dans son horreur.

Elle dévoila son plan au Belge d'une voix ferme, avec un imperturbable sang-froid.

Quand elle eut fini, elle s'anima un peu.

— Tu comprends, dit-elle, ce n'est pas seulement elle que je frapperai ainsi, mais lui, et tous ceux qu'ils aiment, et les plus obstinés de ces patriotes français que je hais !... La Stemmle, les Dornach, le Charmoy et sa fiancée... tous... tous !... je les enfoncerai d'un seul coup dans la tombe !... Et au lieu d'une journée de fête, Paris, que je maudis, aura une journée de deuil !...

Elle entendit qu'il l'aidât dans son œuvre d'extermination ; et comme il résistait, théoricien d'anarchie devenu incapable de passer à la pratique, affaibli par la boisson et n'ayant plus qu'un dieu : l'Absinthe !... elle lui déclara avec une franchise brutale qu'elle avait assez de déclamations stériles après les ivresses fangeuses.

— Si tu refuses, dit-elle, ce soir même nous coucherons tous les deux au Dépôt.

Pour le décider, elle le fit boire plus que jamais. Exalté, à moitié fou, il promit tout ce qu'elle voulut.

Le lendemain, Catherine, envoyée par Jephke, passa la soirée rue de la Fontaine-du-But, chez le père Cogne, au lieu de réunion du groupe dit *l'Hyène de Montmartre*.

Elle revint rue Ravignan, portant un objet qu'elle dissimulait, soigneusement emballé dans son panier.

— J'ai notre affaire, dit-elle au Belge, les compagnons me l'ont remise.

— Alors, dit Jephke en tremblant, c'est pour demain.

— C'est pour demain, répéta-t-elle avec un accent de froide résolution.

Le lendemain était le 14 Juillet.

Impossible de rêver une plus belle journé. Le soleil s'était levé, radieux, éclairant les drapeaux tricolores sous lesquels disparaissaient les maisons de Paris. Une allégresse générale régnait, et les Parisiens semblaient disposés à célébrer la fête avec un plus grand entrain que les années précédentes.

(*A suivre*) A. SIRVEN ET SIÉGEL.

L'ANNÉE 1892

En 1892 le mercredi des Cendres, tombera le 2 mars, soit vingt jours plus tard qu'en 1891, où il était le 11 février. Par suite, la fête de Pâques ne sera que le 17 avril, l'Ascension le 26 mai, et la Pentecôte le 5 juin.

L'année 1892 est bissextile, et, ainsi que cela se produit tous les quatre ans, le mois de février aura 29 jours.

Il y aura en 1892 deux éclipses de soleil invisibles à Paris et deux éclipses de lune, la première le 11 mai, visible à Paris et la seconde visible en partie seulement.

Les plus fortes marées seront celles des 29 février, 30 mars, 28 avril, 27 mai, 8 septembre, 7 octobre, 6 novembre et 5 décembre.

Enfin, les prédictions météorologiques affirment que l'année prochaine sera très pluvieuse.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 20 novembre 1891

Présidence de M. de Laroussilhe, directeur semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

Il signale dans le n° 190 de l'*Intermédiaire des Chercheurs* (nouvelle série — 8e année) une étude historique de M. Germain Bapst sur le roi Murat dont le titre est : *Murat a-t-il fait partie des troupes destinées à favoriser l'évasion de Louis XVI.*

M. Greil donne lecture d'une lettre de M. Malinowski demandant à la Société de souscrire un ouvrage récemment écrit par un de ses compatriotes, M. Bielowski, sur les Tourbières, la tourbe et ses applications. On sait que cette matière a été déjà l'objet de nombreuses études de la part de M. Malinowski ; c'est d'ailleurs sous son patronage et d'après ses conseils qu'est publié ce nouveau travail sur la tourbe. Aussi la Société se fait-elle un plaisir de souscrire à l'ouvrage de M. Bielowski.

M. l'abbé Gary commence la lecture des « Comptes de receptes et despenses du vénérable chapitre de l'église Sainct-Estienne de Cahors pour l'année 1653 », par M. Paul de Fontenilles, dont il a lu l'introduction dans la précédente séance. Le premier chapitre se compose des « Comptes de receptes et despenses rendus par Pierre Magny pour sa gestion du 3 août 1652 (fête de Saint-Etienne), au même jour de l'année 1653 ».

M. Joseph Blanc donne lecture d'un travail de M. Malinowski sur les proverbes historiques du Quercy. Dans ce travail, l'auteur donne l'explication des plus célèbres de ces proverbes, tels que : — Turenno rèno, Costelniou té craigno maï qué ioou ; — Oun lou rey passo, sept ons se counei lo traço ; — Aqui Moussu de Cessat, un pet nut, l'aoutré caoussat ; — Talo caouso sé foro, can lou roc blon toumboro ; — Ay drét dé pono tzas tus én té poguen, quand même aourios dé sofrén ; — Pét de Rodo, pét d'Antzéli, donou toutzour dé boun bi ».

M. Malinowski faisant proposer à la Société de revoir spécialement ce travail si elle le juge digne d'impression, il est décidé qu'il sera soumis à la commission du *Bulletin*.

M. Calvet communique à la Société une lettre dans laquelle M. Malinowski exprime le vœu que dans le cas où il serait organisé, cet hiver un concert au profit du monument Clément-Marot, la commission s'entende avec l'autorité militaire pour que le nouveau morceau de M. Kelsen, chef de musique au 7e de ligne, les *Echos du Quercy*, soit exécuté pendant le concert. La Société décide de communiquer la lettre de M. Malinoswski à la commssion d'initiative du monument Clément-Marot.

Le Président, F. DE LAROUSSILHE. — *Le Secrétaire*, J. BLANC.

Gourdon

Le tribunal correctionnel condamne Bonneval, âgé de 20 ans, cocher, à 8 jours de prison et aux dépens pour grivèlerie, bris de clôture.

4 mois de prison ont été infligés au sieur Pezet Isidore, de Labastide-Murat, pour vol de truffes.

Ensuite le tribunal a rendu son jugement dans la grave affaire en abus de confiance et escroquerie qui, depuis un an, passionnait la population de Salviac.

Il s'était créé là, une espèce de bande noire, composée de gens plus obérés les uns que les autres et qui, au moyen de renseignements élogieux sur leur compte par un complice, exploitait impunément les divers négociants en vins du Midi, dont les traites représentant la marchandise fournie n'ont jamais été payées.

Le tribunal relaxe Emile Laporte, le prétendu complice, et condamne Pramil Jean, à 2 mois de prison. On le fait bénéficier de la loi Béranger.

Delsol Pierre, charron, est condamné à 2 mois de la même peine, sans bénéfice du sursis.

Le sieur Delsol, peu satisfait de cette décision, a fait appel de ce jugement.

Catus

Un vol de 200 plan de vigne, dont l'auteur est resté inconnu, a été commis dans la propriété de M. Boyer, propriétaire à Catus.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Montcuq

Le dimanche, 20 décembre, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique, à 1 h. 1/2 du soir, dans une salle de la Mairie de Montcuq.

Sujet de la conférence : culture du prunier ; fabrication des pruneaux.

Fontanes

Une rixe est survenue entre les nommés Cornille et Espéret, propriétaires à Fontanes.

La bataille était des plus chaudes. Les deux adversaires se sont servis de leurs aiguillons ; aussi ont-ils tous deux la figure égratignée affreusement.

La gendarmerie de Lalbenque a dressé procès-verbal.

Vers

Pendant que le sieur Faydet, propriétaire à Vers, était à la messe, un commencement d'incendie, qui aurait pu avoir des suites graves, a éclaté dans sa maison.

Ses deux petits enfants, qui étaient couchés, n'ont dû d'être sauvés qu'à l'admirable dévoûment du jeune Dufour, âgé de 17 ans.

Mauroux

La foire n'a pas été importante, les forts attelages étaient aux cours des dernières foires, les petits attelages ont subi une baisse sensible.

Les porcs gras avaient baissé, peu ont été vendus à 42 fr. le quintal.

Les petits porcs étaient aux cours ordinaires.

Les moutons se vendaient à de bons prix.

La volaille était bon marché ainsi que les lapins.

Les lièvres de 3,50 à 5 fr. pièce.

La truffe de 4 à 5 fr. la livre.

Les œufs 70 et 75 centimes la douzaine.

Lacapelle-Cabanac

Quelques barriques de vin ont été vendues à raison de 95 et 100 fr. la barrique logé.

Causeries agricoles

CULTURE DE LA TRUFFE (supplément)

X

DURÉE DES TRUFFIÈRES

(Suite)

La vigueur des chêne truffiers y est aussi pour sa part, les arbres vigoureux favorisent mieux la production que les arbres chétifs, tout à fait rabougris.

L'ébranchage de l'arbre est presque toujours mortel; la loi le reconnaît puisqu'elle autorise le propriétaire de résilier ou de demander des dommages-intérêts au locataire lorsque celui-ci se le permet. Cependant, si dans une plantation il s'y trouve des individus malingres on fait bien de les couper pour obtenir des jets plus forts.

Les bons trufficulteurs ont soin de remplacer les pieds improductifs par de nouvelles plantations ; ils s'assurent ainsi une production constante.

XI

RÉCOLTE A LA MOUCHE

Basilou. — On dit que François, pour ramasser la truffe, n'a besoin ni de truie ni de chien. Il paraît que les mouches lui indiquent l'endroit où elle est.

— Il faut être fin caveur pour faire cette récolte à la mouche ; et encore faut-il que la saison et le temps soient favorables.

Dans le courant de février au moment de sa maturité, la truffe attire, en effet, des moucherons au-dessus d'elle ; on les observe par un beau soleil entre les huit et dix heures du matin. En se couchant, si l'on regarde horizontalement, on voit lever la mouche et la truffe se trouve au point d'où est parti l'insecte.

Ce procédé, comme vous voyez, n'est guère commode. Du reste, on ne découvre ainsi que les tubercules tombant en décomposition, et, par conséquent, de peu de valeur.

XII

COMMERCE DES TRUFFES

Edmond. — Henri demande si on trouve la truffe dans tout l'univers et si toujours elle a été connue en France.

— Non, mon ami, la truffe ne vient pas dans tout l'univers ; on peut dire que notre patrie en a le monopole et encore ce privilège ne s'étend pas à tous les départements.

Le Lot est un des plus favorisés. Viennent ensuite le Vaucluse, les Basses-Alpes, la Dordogne, la Drôme, l'Aveyron, le Lot-et-Garonne, la Charente, l'Ardèche, le Var, la Vienne, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault la Charente-Inférieure, la Côte-d'Or, la Haute-Marne, la Nièvre, le Tarn.

Une trentaine d'autres départements en produisent aussi quelques-unes, mais en quantité insignifiante relativement au Lot.

Notre département, en effet, n'en produit pas moins de 350.000 kilogrammes par an. La récolte annuelle de la France dépasse 2.000.000 de kilogramme ; en les comptant 15 francs l'un en moyenne, voyez à quel chiffre cela monte.

Auguste. — Cela fait juste 30 millions de francs.

— Mais le pays qui la récolte n'est pas celui qui en consomme le plus. La plus grande part passe en Angletterre, en Allemagne, en Belgique.

Ordinairement ces puissances la font venir de Paris où plusieurs maisons centralisent les *conserves* qu'on leur envoi de province; je pourrai à la rigueur, si vous le désiriez, vous donner les adresses de ces grandes Maisons. Cela pourrait vous servir plus tard si vous récoltez une certaine quantité de truffe.

Dans le département, le principal négociant qui achète la truffe sur les marchés est M. Henras, de Cahors.

Il n'y a pas fort longtemps que ce commerce s'est organisé sur une si vaste échelle. Les premières associations dans ce but se formèrent seulement vers 1820.

L'établissement des chemins de fer, en facilitant le transport, a aidé puissamment à sa vulgarisation; mais les procédés qu'on a découverts pour la *conserve* y ont contribué plus encore.

En France, cependant, la truffe était connue au moins à la fin du XIVe siècle, mais pendant des centaines d'années elle n'a paru que sur les tables royales.

Les Romains, au contraire, avaient flairé ce fumet délicat, plus de douze siècles auparavant, peut-être depuis l'expédition de César dans notre pays. Et si les historiens ne n'élumérèrent pas au nombre des mets recherchés qui ornaient les tables de Lucullus et des autres fins gourmets de l'époque, ils en parlent un peu plus tard, sous l'empereur Trajean ; ils indiquent la manière de l'assaisonner.

La truffe n'est pas seulement une source de revenus pour ceux qui la cultivent, la ramassent et la vendent ; elle fait vivre aussi, pendant l'hiver, des milliers de pauvres gens employés les uns à fabriquer les paniers qui servent à l'expédier et les autres à la nettoyer pour la *conserve*, d'autres à la mettre en boîtes, d'autres enfin à fabriquer ou souder celles-ci.

J. MEULET,
Instituteur public à Carlucet.

(A suivre.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 12 décembre 1891

Naissances

Pommier Eugène, avenue de la Gare, 1.
Baynac Ernest, rue des Capucins, 4.
Delmas Jean, rue du Château, 15.
Grégory Pierre, rue Nationale, 11.
Bach Marie, rue du Portail Alban, 4.
Albert Georges, Boulevard Gambetta, 93.

Décès

Barbe Marie, 15 ans Boulevard Gambetta, 32.
Miquel Françoise, rue des Elus, 8.
Roussilles Marie, 48 ans, Cours de la Chartreuse, 12.
Cubaynes Jean, 88 ans, Places des Carmes.
Soulié Pierre, 50 ans, rue Vayrols, 6.
Durand Julien, 62 ans, rue Clément Marot, 4.
Miquel Jean, 83 ans, rue Jean XXII, 6.
Henras Jeanne, 66 ans, à Cabessut.
Bouchet Antoinette, 83 ans, rue Lastié, 3.
Gaillard Anna, rue du Portail des Augustin.
Castanet Antoine, 17 mois, Boulevard Gambetta.
Annès Pierre, 60 ans, rue Cathala-Couture.
Delfour Pauline, 73 ans, Veuve Poujet rue St Pierre, 6.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME du 13 DÉCEMBRE

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénelon)

Pas Redoublé	X...
Si j'étais Roi (ouverture)	Adam
Les jardins d'Armide (valse)	Godefroy
Les dragons de Villars (fantaisie)	Maillard
Dani-Dan (quadrille arabe)	Luce

A LOUER
UN APPARTEMENT
RESTAURÉ A NEUF
Maison LUTZY, aux Hortes

AUDOUARD *Chirurgien-dentiste à Brive*, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4e mercredi de chaque mois.

Pilules Suisses !
Le médicament le plus populaire de France.

Bourse de Paris

Cours du 11 décembre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel	compt.	95 90
3 0/0 amortissable	compt.	96 30
3 0/0 Emprunt 1891		94 90
4 1/2 0/0 1883	compt.	104 85

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE	4570 »
CRÉDIT FONCIER	1230 »
SOCIETÉ GÉNÉRALE	475 »
COMPTOIR Nal D'ESCOMPte	530 »
EST (Chemin de Fer)	882 50
LYON. —	1430 »
MIDI. —	1270 »
NORD. —	1745 »
ORLÉANS. —	1495 »
OUEST. —	1012 50
GAZ, Cie parisienne	1400 »
CANAL DE SUEZ	2630 »
CANAL DE PANAMA	24 »
Etablissements DECAUVILLE	222 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société)	640 »

REVUE HEBDOMADAIRE

Après quelques jours d'accalmie le marché a repris sa marche en avant. Les tendances sont très bonnes mais il serait sage de ne pas aller trop vite et de laisser aux cours le temps de se consolider.

Le 3 0/0 est à 95,95. Le nouveau à 74,80. Nos rentes comme on le voit sont à la tête du mouvement. Le Crédit foncier s'avance à 1243,75. Les obligations foncières et communales ont toujours un marché très suivi. La Banque de Paris est bien tenue à 720. Le dividende de 45 fr. sera probablement maintenu. Le Crédit Lyonnais dont les affaires se développent tous les jours est ferme à 790. La Banque d'Escompte est à 370. Elle a cependant pris une part très active dans les dernières émissions. La Société Générale est à 480, sa situation tout à fait à part lui mérite d'autres cours.

Le Crédit Mobilier finit à 170, si sa situation n'est pas exempte d'embarras elle n'est pas de celles qui défient les remèdes.

C'est comme nous l'avons annoncé le 15 courant que la société « le Crédit » met en souscription 18,000 obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem. Ces obligations sont émises à 450 et rapportent 25 fr.

Le mouvement des voyageurs est actuellement de 40,000 pélerins sillonnant chaque année la voix de Jaffa à Jérusalem et le trajet dure un jour et demi. Avec le chemin de fer les pélerins franchiront la distance en moins de 2 heures et le prix aller et le retour ne dépassera pas 20 fr.

Le discours de M. Luzzati a produit une bonne impression sur l'Italien. il est à 91. Les rachats du découvert qui ne s'est pas encore liquidé et l'amélioration incontestable de la situation financière sont les causes de la hausse.

L'Extérieure est assez ferme. Amélioration sensible des fonds Russes.

Nos grands chemins sont fermes.

Les obligations des chemins de fer économiques sont toujours à acheter il y a sur ces titres une plus value à voir.

En Banque les valeurs de cuivre sont plus fermes, mais ce sont des valeurs de spéculation qui ne sont pas faites pour des portefeuilles sérieux.

Le Champ d'Or est à 97,50. On a les meilleures nouvelles des travaux. Cette mine est une des plus riches du Transvaal.

Les cours sont en voie d'amélioration sur les obligations Porto-Rico et sur l'obligation Linarès à Alméria.

A VENDRE

Une grande **MAISON**, sise à Figeac, avec *cour* et vaste *jardin*, ainsi que *l'Etablissement des bains* y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ORIFLAMME PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR — PRODUITS SUPERIEURS D'ECLAIRAGE En Bidons de cinq Litres Chez tous Détaillants — AURORE HUILE COLZA EXTRA pr LAMPES et VEILLEUSES.

Bibliographie

ÉTRENNES 1892

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

48, rue Vivienne, 48

Paris, 10 fr.; Départements, 12 fr.; Seine, 11 fr.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er JANVIER DE CHAQUE ANNÉE

Soixante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1° 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2° Un Album de patrons, broderie, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3° Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4° Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5° Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6° Annexes variées : Tapisseries par signes ; Imitation de peinture ; Musique ; Opérette ; Chiffres enlacés ; Alphabets ; Cartonnages ; Abat-jour ; Calendriers ; etc.

On s'abonne en envoyant un Mandat-poste à l'ordre de M. Fernand THIÉRY, directeur du Journal, 48, rue Vivienne.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDIOT ET Cie
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a ét juqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeor naturelle de tous les objets éonstituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'*essai* pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDIOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et *en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.*

Prix pour les départements : 1re édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois. 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LILLE (Nord)

Par suite d'un refroidissement, j'éprouvais une violente douleur dans les reins, une fois assis, je ne pouvais plus me relever, j'avais ce qu'on appelle un Lumbago ; puis la douleur s'était propagée et je ressentais un rhumatisme dans tous les membres. Tout cela m'avait ôté l'appétit, me donnait des maux de tête et me rendait bien triste. Depuis 8 jours, je fais usage des bonnes **Pilules Gicquel** (1 fr. 50 la boîte) et je me suis presque rétabli, je marche sans difficulté.

PRIEUR, à Lille.

CONTRE les *Rhumes* (Grippe), *Bronchites*, Irritations de *Poitrine* et de Gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une *efficacité certaine*, constatée par des Membres de l'Académie de Médecine. Ne contenant ni opium, ni Morphine, ni Codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

SIROP ET PATE DE REGNAULD
— 70 ans de succès —
Contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.
Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes phies.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIÈRE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catharrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. Mlle GAUGUELIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., soit environ 20 c. le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, **Vinel**, droguiste.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, **l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, phen, 102, r. Richelieu, PARIS, & *Phies.*

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4me mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — **M. AUDOUARD** engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : **AUDOUARD, BRIVE**

BREVETS D'INVENTION
MARQUES MODELES
OFFICE DE
L'INDUSTRIE MODERNE
POUR LA GARANTIE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE & A L'ÉTRANGER
Consultations écrites techniques et légales.
Direction des procès en contrefaçon, mise en exploitation des inventions.
L'Imprimerie du Journal se charge spécialement de la
VULGARISATION DES INVENTIONS
208 Rue Lafayette — PARIS

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

EXPOSITION — CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCEDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant **TOUS LES CHEMINS DE FER** en projet, en construction ou en exploitation

CARTE DU LOT

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.
25 c. en plus par la poste.

En vente chez tous les libraires.

LE VIN D'OR

APÉRITIF A BASE DE QUINQUINA

Louis FERBER et Fils, Lyon, demandent dans chaque département un concessionnaire responsable avec références sérieuses.

A VENDRE

Un Phaëton, en très bon état, avec capotage, pouvant se déplacer.

S'adresser à M. Gras, bourrelier à Castelnau-Montratier.

L'ATLAS NATIONAL

Par **F. DE LA BRUGÈRE**, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 livr. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 livr. et 5 cartes.

La 1re livr. à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

Der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — *Rue St-James, 12,* — CAHORS

Mme Ve **BALAGAYRIE,** a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, *munis de bons certificats*, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

HONORÉ Photographe

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, No 6

Le Public est prévenu que Mme Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.